



COMMUNE DE KOERICH



REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU COLLEGE ÉCHEVINAL

A V I S

Il est porté à la connaissance du public que par décision du 01.12.2025 et en raison d'exécuter des travaux de déchargement d'un échafaudage pour les maisons n° 14-18, rue de Windhof à Goetzingen, le collège des Bourgmestre et échevins a édicté un règlement de circulation temporaire portant sur la rue de Windhof à Goetzingen, ceci pour une durée estimée à trois (3) jours ouvrables.

Art.1 : A partir du 01.12.2025 et jusqu'à l'achèvement des travaux, la circulation dans la rue de Windhof à Goetzingen sera réglementée comme suit :

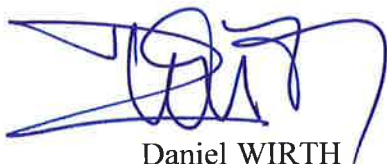
- a) fermeture partielle du trottoir à la hauteur des maisons n° 14-18, rue de Windhof à Goetzingen ;
- b) rétrécissement de la chaussée à la hauteur de la maison n° 14-18, rue de Windhof à Goetzingen ;
- c) limitation des heures des travaux sur la voirie entre 8h00 à 16h00.

Art. 2 : La signalisation afférente sera mise en place conformément aux lois et règlements en vigueur.

Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement sont punies conformément à l'article 7 de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que modifié par la suite.

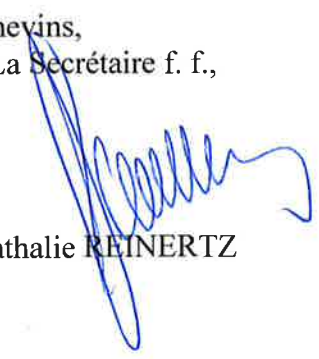
Koerich, le 01.12.2025

Pour le Collège des Bourgmestre et échevins,
Le Bourgmestre,



Daniel WIRTH

La Secrétaire f. f.,



Nathalie REINERTZ